

CONSEIL MUNICIPAL D'ÉCHILLAIS

12 mai 2021 À 20H00

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 mai à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le 05 mai deux mille vingt-et-un.

Présents MAUGAN Claude, ROUSSELLE Jean-Noël, PRUGNIERES Anne-Cécile, BARRAUD Alain, PROUST Sylvie, DAUTRICOURT Arnaud, GAILLOT Michel, CUVILLIER Armelle, FUMERON Patrick, DEMESSENCE Michèle, HEURTEBISE Serge, CLAUSE Patrick, MARTINET-COUSSINE Maryse, COUDERT Éric, BERBUDEAU Éric, URBANI Sébastien, MOREAU Karine, LE GOFF Magalie, MORIN Delphine, GIRARD Jean-Pierre, ROUSSEAU Etienne, TREVEN Sonia, VEILLON Dominique, et VIOLLEAU Sébastien.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUEVEL Stéphanie (PRUGNIERES Anne-Cécile), SEUGNET Leïla (Éric BERBUDEAU), MANCA Isabelle (TREVIEN Sonia)

Absent : aucun

Secrétaire de séance : COUDERT Éric

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de l'Assemblée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner M. Éric COUDERT comme secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- Approbation du Procès-Verbal du 14 avril 2021
- Demande de subvention de l'APE
- Autorisation du recrutement d'un conseiller numérique
- Demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du recrutement du conseiller numérique
- Création d'une entente intercommunale pour la mutualisation du service « conseiller numérique » entre les Communes d'Echillais, Saint Agnant et Soubise et autorisation de la signature de la convention
- Election des membres siégeant à la conférence de l'entente intercommunale
- Autorisation de signature d'une convention d'occupation du Foyer avec le Conservatoire de Rochefort
- Mise en place du RIFSEEP : délibération modificative
- Attribution de l'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise
- Inscription dans le programme CEE ACTEE 2 SEQUOIA – action n°2
- Adhésion à l'APMAC pour un appui ingénierie pour le projet « Cœur de Bourg »
- Création d'une nouvelle voie dans la ZAC de la Tourasse
- Autorisation de signature de deux conventions de servitude avec ENEDIS
- Approbation de l'adhésion de quatre nouvelles entités et du retrait de sept autres à l'UNIMA
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2021

Monsieur le Maire fait état du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention (FUMERON Patrick) :
- de valider le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2021.

Monsieur Patrick FUMERON s'abstient car il aurait souhaité que l'intégralité des débats relatifs aux déchets figurent dans le procès-verbal. Monsieur le Maire a rappelé que cette question, avait déjà été débattue lors du précédent conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APE

Rapporteur : Jean-Noël ROUSSELLE

Monsieur Jean-Noël ROUSSELLE indique que L'Association du Patrimoine Echillaisien a déposé pour l'année 2021 une demande de subvention d'un montant de 350 € dont 300 € de subvention exceptionnelle justifiée :

- par la situation sanitaire qui a contraint d'annuler la plupart des manifestations de 2020 et de 2021, pénalisant la majorité de leurs recettes,
- par des dépenses particulières de l'activité « vignes » nécessitant l'investissement dans de nouveaux plants.

Pour rappel, le Conseil Municipal a budgétisé la somme de 8 000 € à l'article 6574 « subventions aux associations » déjà attribués à d'autres associations.

La Commission des Finances a donné un avis positif à cette demande de subvention le 04 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention à l'Association des Amis du Patrimoine Echillaisien d'un montant de 350 €.**

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par les services de l'Etat en faveur de l'inclusion numérique, la Commune d'Echillais s'est positionnée pour le recrutement et l'accueil d'un conseiller numérique. La candidature a été validée par la préfecture le 09 mars dernier.

La personne recrutée aidera les administrés à utiliser les outils numériques :

- Pour les usages quotidiens : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet ou acheter en ligne...
- Pour les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, ...
- Pour la réalisation de démarches administratives en ligne seuls.

Lorsque la candidature d'une collectivité est retenue, celle-ci bénéficie d'un soutien financier de 50 000 € par poste pour un recrutement de 24 mois à temps plein. Les frais de formation initiale,

selon le candidat retenu, sont pris intégralement en charge par l'Etat.

Le contrat signé pourrait être un contrat de projet de droit public de 24 mois, rémunéré au SMIC horaire, qui permet aux employeurs publics de recruter des personnes en contrat à durée déterminée (CDD) pour répondre à un besoin temporaire d'activité.

La Commission des Finances a donné un avis positif à cette proposition le 04 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le recrutement d'un conseiller numérique par un contrat de projet de droit public à temps plein de 24 mois, rémunéré au SMIC horaire et subventionné par l'Etat.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat.**

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT DU CONSEILLER NUMERIQUE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du plan de relance, une subvention pourrait être sollicitée pour l'acquisition de matériel informatique pour le service du conseiller numérique.

Sont nécessaires au bon fonctionnement du service : deux ordinateurs portables, une imprimante portative, et un téléphone portable de type smartphone. Le devis reçu ce jour s'élève à 1708, 80 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du recrutement du conseiller numérique.

CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA MUTUALISATION DU SERVICE « CONSEILLER NUMERIQUE » ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

Convention en annexe

Monsieur le Maire explique que suite au travail de Mademoiselle Océane PRAUD, stagiaire au CCAS, il est apparu que certains habitants d'Echillais ont besoin des services d'un conseiller numérique. La Commune d'Echillais s'est donc inscrite dans le dispositif étatique. Cependant, un emploi de 35 heures semble disproportionné par rapport à la taille de la commune. Les Communes de Saint Agnant et Soubise souhaitent s'inscrire également dans cette démarche et proposer cet appui à leurs concitoyens.

Cette mutualisation de service pourrait se faire conformément aux articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par la création d'une entente intercommunale.

Une entente est un accord entre deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'EPCI ou syndicats mixtes, portant sur des sujets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et intéressant les divers membres. L'entente n'a pas de personnalité morale. Elle n'est pas dotée de pouvoirs autonomes même par délégations. Toutes les décisions prises, doivent, pour être exécutoires, être ratifiées par l'ensemble des organes délibérants intéressés.

Cette entente peut être créée pour une durée de trois ans. Chaque conseil municipal est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet. Cette commission est composée de deux membres de chaque conseil municipal élus à bulletin secret. Une représentation égalitaire est donc assurée à chaque membre, quelle que soit par ailleurs son importance.

Les relations entre les communes sont régies par une convention (apports de chaque collectivités, administration et fonctionnement de l'entente, dispositions financières, responsabilités...).

La Commission des Finances a donné un avis positif à cette proposition le 04 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de créer une entente intercommunale pour la mutualisation du service « conseiller numérique itinérant »**
- **d'approuver la convention d'entente intercommunale dont l'objet est la mutualisation du service « conseiller numérique »**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention**

ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT A LA CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre d'une entente intercommunale, les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences dont la composition est définie par convention entre les communes intéressées. A défaut, les conseillers municipaux y sont chacun représentés par deux de leurs membres désignés au scrutin secret.

Suite à la création de l'entente intercommunale entre les communes d'Echillais, Saint Agnant et Soubise, il y a lieu de procéder à l'élection des deux membres titulaires et un suppléant pour assurer la tenue des « conférences » dans le cadre de cette entente.

Monsieur le Maire propose de voter, du fait des circonstances sanitaires à main levée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de voter à main levée.

Appel à candidatures :

Titulaires : Monsieur Claude MAUGAN et Madame Sonia TREVIEN

Suppléant : Monsieur Serge HEURTEBISE

Après appel à candidature et organisation d'un vote à main levée, le dépouillement donne les résultats suivants :

Sont élus membres titulaires :

Monsieur Claude MAUGAN

Nombre de voix : 27 pour 0 contre 0 abstention

Madame Sonia TREVIEN

Nombre de voix obtenues : 27 pour 0 contre 0 abstention

Est élu membre suppléant :

Candidat : Monsieur Serge HEURTEBISE

Nombre de voix obtenues : 27 pour 0 contre 0 abstention

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE ROCHEFORT

Convention en annexe

Rapporteur : Stéphanie GUEVEL

Madame Stéphanie GUEVEL explique que dans le cadre du dispositif Chœur en CARO, le Conservatoire de Musique et de Danse de Rochefort, structure dépendant de la CARO, a sollicité la Commune d'Echillais pour l'organisation de deux représentations de « Scènes de Printemps » le 25 mai prochain en fin d'après-midi. Ces représentations pourraient avoir lieu dans le foyer municipal.

Le Conservatoire demande :

- la possibilité d'occuper la salle à titre gracieux toute la journée du 25 mai,
- que le ménage soit réalisé par les services municipaux,
- qu'un agent des services techniques de la commune puisse assister les équipes du Conservatoire pour des conseils techniques et de la manutention.

Afin de finaliser cette mise à disposition, une convention doit être conclue entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du foyer au profit du Conservatoire de Musique et de Danse.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP – DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle que le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place par délibérations en date du 02 juillet 2018. Des précisions ont été ajoutées en octobre 2020.

De nouveaux agents ont été recrutés pour la surveillance de la pause méridienne sur des postes d'adjoints territoriaux d'animation.

La délibération initiale de mise en place du RIFSEEP ne comprenant pas ce cadre d'emploi, les agents nouvellement recrutés ne pouvaient pas bénéficier d'un régime indemnitaire.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale réuni le 1^{er} avril 2021 a émis un avis favorable à cette modification.

La Commission des Finances a donné un avis positif à cette proposition le 04 mai 2021.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- **De modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;**
- **que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;**
- **de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.**

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur Jean-Noël ROUSSELLE indique que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises est fixé par la circulaire ministérielle du 07 mars 2019 est le suivant :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

C'est Madame Marie-France LEBRAS, résidente d'Echillais qui assure ce gardiennage actuellement. La Commission des Finances a donné un avis positif à cette proposition le 04 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une indemnité de 479,86 € pour l'année 2020 à la personne chargée du gardiennage de l'Église d'Echillais, à savoir Marie-France LE BRAS demeurant à ECHILLAIS . (Monsieur Patrick FUMERON ne participe pas au vote)

INSCRIPTION DANS LE PROGRAMME CEE ACTEE 2 SEQUOIA – ACTION N°2

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT explique que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour son nouveau programme financé par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : SEQUOIA « Soutien aux Elus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux ». Ce programme a pour but de mutualiser des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine public bâti, au travers d'audits, d'expertises et de mise en place d'outils de suivis auprès des groupements de collectivités territoriales. Il s'inscrit dans une stratégie patrimoniale de long terme, dans le cadre de la Transition Energétique et la construction durable du territoire.

Ce programme est composé en 4 lignes d'actions :

- Poste d'économe des flux
- Outils de mesure
- Audits et stratégies pluri annuelles d'investissement
- Maîtrise d'œuvre

La Commune d'Echillais pourrait se positionner sur l'action n°2 pour la mise en place d'une gestion technique centralisée comme outil de gestion de la consommation énergétique avec l'acquisition et l'installation d'équipements de régulation du système de chauffage dans les bâtiments suivants : gymnase, écoles, foyer municipal, restauration scolaire.

La subvention est de 50 % du montant des équipements plafonnée à 30 000 € HT de dépenses.

La Commission Urbanisme/ Environnement du 04 mai 2021 s'est prononcée positivement sur ce positionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le positionnement de la Commune d'Echillais sur le programme CEE ACTEE 2 SEQUOIA – action n°2.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES : POUR DES AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS PUBLICS

Convention en annexe

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT indique que dans le cadre de la mutualisation des compétences et des services ainsi que de l'optimisation de la gestion des deniers publics, des groupements de commandes associant plusieurs collectivités du territoire peuvent être constitués.

Un groupement de commandes constitué par la Communauté d'agglomération de Rochefort (CARO), la Ville de Rochefort et les communes de Tonnay-Charente, Fouras-les-bains, Echillais, Muron et Soubise est envisagé comme ci-après :

Il concerne la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics.

Les prestations envisagées étant de même nature, les collectivités ont exprimé leur volonté de procéder à une globalisation de leurs besoins, afin de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir une prestation homogène tout en réduisant le nombre de procédures de marchés publics.

Le Code de la Commande publique rend cette mise en œuvre possible par le biais de ses articles L.2113-6 et L.2113-7. La CARO est désignée coordonnatrice dudit groupement.

Une convention constitutive par groupement de commandes définit entre autres, l'objet, la durée et le fonctionnement de celui-ci et précise les missions respectives du mandataire et des membres dans le cadre de ce groupement.

La Commission Urbanisme/ Environnement du 04 mai dernier s'est prononcée positivement sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ADHESION A L'APMAC POUR UN APPUI INGENIERIE POUR LE CŒUR DE BOURG

Rapporteur : Arnaud DAUTRICOURT

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT informe l'Assemblée que l'APMAC accompagne depuis 1979 tout type de projet culturel et de spectacle, principalement pour le compte de collectivités, d'institutions et d'associations. Elle couvre tous les champs de la technique du spectacle : location de matériel, conseil à la maîtrise d'ouvrage, formation, direction technique et ingénierie...

Cette adhésion permettrait un appui « ingénierie » pour le projet cœur de bourg.

Le montant annuel de la cotisation serait pour la commune d'Echillais de 80 €.

La Commission Urbanisme/ Environnement du 04 mai dernier s'est prononcée positivement sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion à l'APMAC

CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE DANS LA ZAC DE LA TOURASSE

Rapporteur : Arnaud DAUTRICOURT

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT explique que suite à la construction des 20 logements dans la ZAC de la Tourasse, il convient de compléter la dénomination de la voirie afin de fournir une adresse et une numérotation plus précises aux futurs résidents.

Il est proposé de nommer cette voie « quéreux des Grands Tilleuls »

La Commission Urbanisme/ Environnement du 04 mai dernier s'est prononcée positivement sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Convention en annexe

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT rappelle que le 19 décembre 2018, une convention de servitudes a été signée entre la Commune d'Echillais et ENEDIS pour la pose d'un câble souterrain sur la parcelle cadastrée section AW n°62, propriété de la Commune.

Afin de publier au service de la publicité foncière l'acte authentique par le Notaire en charge du dossier, une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la vente doit être prise par le Conseil Municipal.

Les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique découlant de la convention de servitudes passée le 19 décembre 2018 entre la Commune d'Echillais et ENEDIS.

APPROBATION DE L'ADHESION DE QUATRE NOUVELLES ENTITES ET DU RETRAIT DE SEPT AUTRES A L'UNIMA

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT explique que délibération en date du 16 avril 2021, reçue en mairie le 26 avril, le Comité Syndical de l'UNIMA a approuvé l'adhésion de quatre entités et le retrait de sept autres.

En application des dispositions des nouveaux statuts, il appartient à chacun des membres (associations, communes, département, EPCI et syndicat mixte) adhérant à l'UNIMA de se prononcer dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la délibération de Comité Syndical, à défaut l'avis serait réputé favorable.

Pour ce qui est des quatre demandes d'adhésion, il s'agit de :

- Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron (SILEC)
- Commune de Saint Georges de Didonne
- ASA Les Claires de Montportail
- Eau 17

Pour les demandes de retrait :

- Commune de La Chapelle des Pôts
- Commune de Bussac sur Charente
- Commune de Port d'Envaux
- Commune de La Ronde
- Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
- AF de Sémussac
- ASCO de Mornac Sur Seudre

La Commission Urbanisme/ Environnement du 04 mai dernier s'est prononcée positivement sur

cette proposition.

Après en avoir délibéré, Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion des quatre entités et le retrait des sept autres citées ci-dessus.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30 minutes.